

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
2 DECEMBRE 2021

DATE d’AFFICHAGE
10 DECEMBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 34

L’an deux mille vingt et un,

le 7 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Noël PAUL, - Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Odile PROVOST donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°131-2021 – FINANCES – REMBOURSEMENT D’AVANCES SUR CREANCE PAR LE BUDGET ANNEXE
PARCS D’ACTIVITES ECONOMIQUES (40005) AU BUDGET PRINCIPAL (40000)**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que le budget principal a procédé à des versement d’avances sur créances au budget annexe Parc d’activités économiques.

Suite à la délibération n°107-2021 en date du 28 septembre 2021 approuvant la régularisation comptable entre le budget annexe Parcs d’Activités Economiques et le budget principal, concernant les travaux de requalification Bretagne Qualiparc, il propose de procéder au remboursement par le budget annexe Parcs d’Activités Economiques au Budget principal des avances sur créance suivantes :

N° inventaire	Désignation	Date d’entrée	Montant
21800-46	Vers budget des métairies	13/01/2004	269 320,00 €
2019-000078	Avances sur créances au budget annexe 406 Bel Air	23/12/2019	300 000,00 €
2020-000058	Avances sur créances au BA PA économique 418 service comptable analytique PA La Grée	18/12/2020	300 000,00 €
TOTAL			869 320,00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20211207-DELIB_131_2021-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement, par le budget annexe Parcs d'Activités Economiques (40005) au budget principal (40000), des avances sur créance ci-dessus mentionnées pour un montant total de 869 320 €, par crédit au budget principal du chapitre 27 « Autres immobilisations financières », compte 276351 « Autres créances immobilisées GFP de rattachement », et par débit au budget annexe Parc d'Activités Economiques du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », compte 168751 « Autres dettes GFP de rattachement ».

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 09/12/2021
Le Président,

